Conditions générales de vente professionnelles — Prestations Entreprise

Document de référence · Modèle Fotostudio n° 164972 · Édition du 5 novembre 2026

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PROFESSIONNELLES — PHOTOGRAPHIE ET VIDÉO

Studio Timeless SAS — 46 avenue des Bénédictins, 87000 Limoges — 05 55 05 95 97 — contact@studiotimeless.fr

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des prestations commandées à Studio Timeless par un client agissant dans le cadre de son activité professionnelle, associative, institutionnelle ou publique.

Elles couvrent notamment les prestations de photographie, vidéo, portrait professionnel, photographie d'équipe, reportage corporate ou événementiel, immobilier, drone, création de contenus, photographie destinée aux réseaux professionnels, Photobooth professionnel ainsi que toute autre prestation destinée aux entreprises, associations, collectivités et professionnels indépendants.

Les prestations disposant de conditions particulières techniques, notamment la location de matériel ou de Photobooth, restent également soumises aux présentes conditions générales pour toutes les dispositions qui ne sont pas expressément remplacées par leurs conditions particulières.

La prestation exacte, les personnes concernées, le lieu, la durée, les livrables, les délais et les éventuelles autorisations d'exploitation sont définis dans le devis ou le bon de commande accepté.

2. Devis et commande

Le devis décrit la prestation et ses conditions particulières. Il est valable quatorze jours calendaires à compter de sa date d'établissement. La commande devient ferme après acceptation écrite du devis et accomplissement des conditions de réservation et de paiement qui y sont indiquées. Les échanges écrits ultérieurs ne modifient le périmètre convenu que s'ils sont acceptés par les deux parties.

En cas de différence, les conditions particulières expressément acceptées au devis prévalent uniquement pour les points qu'elles modifient clairement. Les présentes CGV continuent de régir les autres points.

3. Préparation et réalisation

Le Client fournit en temps utile un brief exact, les informations nécessaires, les autorisations d'accès et les coordonnées d'un interlocuteur présent ou joignable. Il obtient les autorisations nécessaires pour les lieux, personnes, marques, documents et éléments qu'il fournit ou demande de photographier/filmer. Il signale avant la commande toute contrainte technique, de sécurité, d'accès, de confidentialité ou d'exploitation.

Le Client s'assure que les lieux sont accessibles et que les conditions convenues permettent la prestation. Toute modification importante du brief, du lieu, du calendrier ou du périmètre peut nécessiter une nouvelle proposition écrite. Studio Timeless informe le Client lorsqu'une contrainte imprévue est susceptible d'affecter le résultat ou les livrables.

4. Durée, livrables et livraison

La durée de présence, le nombre de professionnels mobilisés, les livrables, le format, le mode et le délai de livraison sont ceux du devis accepté. Une quantité indicative n'est pas une garantie d'un nombre exact d'images, sauf si le devis le présente expressément comme un nombre ferme.

Les photographies livrées sont sélectionnées et finalisées selon la prestation commandée. Les fichiers RAW photographiques ne sont pas livrés. Les rushes vidéo ne sont fournis que lorsqu'ils sont expressément inclus au devis. Les demandes de fichiers, formats, montages ou retouches non prévus au devis font l'objet d'un accord écrit distinct.

5. Prix, facturation et paiement

Le prix et l'échéancier figurent au devis. Les factures sont payables selon l'échéance indiquée sur chacune d'elles. Toute demande de prestation supplémentaire ou modification tarifaire fait l'objet d'un accord écrit avant son exécution.

Pour les Clients professionnels, tout retard de paiement entraîne, de plein droit à compter du lendemain de l'échéance, des pénalités calculées au taux de refinancement de la Banque centrale européenne applicable au semestre concerné, majoré de dix points de pourcentage, ainsi que l'indemnité forfaitaire légale de 40 € pour frais de recouvrement. Lorsque les frais réellement exposés dépassent cette indemnité, une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs.

Les taux de TVA sont déterminés selon la nature effective des opérations et apparaissent sur le devis et la facture. Une cession de droits éventuelle est décrite et facturée selon son périmètre réel ; la mention « cession de droits » ne détermine pas, à elle seule, le taux applicable à toutes les composantes de la prestation.

6. Modification, report, annulation ou non-exécution à l'initiative du Client

Le devis signé, son acceptation électronique, le bon de commande ou tout autre engagement écrit accepté par Studio Timeless constitue une commande ferme. Celle-ci ne peut être annulée ou modifiée unilatéralement par le Client.

Sont notamment considérés comme une annulation, un abandon ou une inexécution imputable au Client :

- l'annulation expresse de tout ou partie de la commande ;
- le refus de permettre l'exécution de la prestation ;
- la réduction unilatérale du périmètre commandé ;
- l'absence de transmission des informations, accès, validations ou disponibilités nécessaires ;
- le silence persistant du Client empêchant l'organisation ou l'exécution de la prestation ;
- les reports répétés ou sans nouvelle date suffisamment déterminée ;
- toute décision interne, budgétaire ou organisationnelle empêchant la poursuite de la commande.

Lorsque la situation peut encore être régularisée, Studio Timeless adresse au Client une mise en demeure lui accordant un délai de quinze jours calendaires pour permettre la poursuite de la prestation. Cette formalité n'est pas nécessaire lorsque le Client exprime un refus définitif et non équivoque.

En cas d'annulation, d'abandon ou de non-exécution imputable au Client, les prestations déjà réalisées ou commencées, les dépenses engagées et les engagements irréversibles demeurent intégralement exigibles. Les acomptes déjà versés restent acquis à Studio Timeless et sont imputés sur les sommes dues.

La totalité du prix contractuellement convenu demeure exigible. Le Client devra ainsi régler 100 % du montant hors taxes restant dû au titre du devis ou du bon de commande accepté, déduction faite des sommes déjà réglées.

Cette somme constitue une indemnité forfaitaire de résiliation au sens de l'article 1231-5 du Code civil. Elle vise notamment à indemniser le temps de préparation, l'immobilisation du planning et des moyens humains ou matériels, les frais engagés, la désorganisation occasionnée ainsi que la perte de chiffre d'affaires et de marge.

Cette indemnité ne peut conduire Studio Timeless à percevoir deux fois le paiement d'une même prestation. Elle pourra être adaptée lorsqu'une disposition impérative ou une décision judiciaire l'exige.

Les conséquences fiscales et le régime de TVA applicables sont déterminés selon la nature effective des sommes concernées et la réglementation en vigueur.

Lorsqu'un événement répond aux critères légaux de la force majeure, la partie concernée en informe l'autre sans délai et transmet les justificatifs utiles. Lorsque l'empêchement est temporaire, un report est recherché en priorité.

Une contrainte budgétaire, une réorganisation interne, l'indisponibilité d'un participant, un changement de décision ou la renonciation au projet ne constituent pas, à eux seuls, un cas de force majeure.

Les parties peuvent néanmoins convenir par écrit d'un report, d'une modification ou d'une résiliation amiable précisant les nouvelles conditions applicables.

7. Propriété intellectuelle et droits d'exploitation

Les photographies et vidéos originales réalisées par Studio Timeless sont protégées par le droit d'auteur. Sauf stipulation écrite contraire, Studio Timeless conserve les droits d'auteur attachés aux œuvres. La remise d'un fichier ou d'un support ne transfère pas, à elle seule, les droits d'exploitation.

Le Client ne peut exploiter les photographies ou vidéos que dans le cadre des droits expressément définis par écrit dans le devis accepté ou dans un acte de cession qui y est annexé. Le document précise les droits concernés, les finalités et destinations, les supports ou modes d'exploitation, le territoire, la durée, les bénéficiaires autorisés et, le cas échéant, les adaptations permises et le caractère exclusif ou non exclusif de l'autorisation.

Sauf mention contraire au devis, l'autorisation professionnelle accordée est non exclusive et consentie pour trois ans à compter de la livraison des fichiers concernés. Elle bénéficie uniquement au Client et aux éventuels bénéficiaires expressément nommés. Les usages, territoires, supports ou bénéficiaires non indiqués ne sont pas inclus. Si le devis ne permet pas d'identifier ces éléments, l'exploitation concernée doit faire l'objet d'une précision écrite avant diffusion.

Les utilisations de communication du Client ne sont autorisées que si leur finalité et leurs supports sont indiqués au devis. Une campagne publicitaire média payante, notamment en affichage, presse, télévision ou achat d'espace numérique, n'est pas comprise

par défaut. Elle nécessite une autorisation écrite distincte qui en précise les bénéficiaires, les supports, le territoire, la durée et les conditions financières.

Lorsqu'une commande est réalisée pour le compte d'un client final, d'un annonceur ou d'un partenaire, celui-ci ne bénéficie de droits que s'il est expressément identifié au devis et dans le périmètre qui y est décrit. Le Client ne peut transférer les droits ni autoriser un autre tiers à les exploiter au-delà de ce périmètre.

Le droit moral de l'auteur, notamment le droit au nom et au respect de l'œuvre, demeure applicable. Le crédit « Studio Timeless — Maison de la photographie » est indiqué lorsque le support et les usages convenus le permettent. Sauf autorisation écrite, le Client ne peut supprimer les crédits ni effectuer de transformation substantielle portant atteinte à l'intégrité des œuvres.

Diffusion des images par Studio Timeless

Sauf opposition expresse formulée par écrit au moment de la signature du devis, Studio Timeless se réserve le droit de publier une sélection des photographies réalisées dans le cadre de la prestation sur son site internet officiel (https://studiotimeless.fr) — sections portfolio, blog et présentation des services — ainsi que sur les annuaires et plateformes professionnelles pertinents.

La diffusion sur les réseaux sociaux du Studio (Instagram, Facebook, TikTok, Pinterest, YouTube, etc.) est couverte par la même autorisation par défaut que la diffusion sur le portfolio professionnel et ne requiert pas de consentement séparé. Le Client peut s'y opposer par écrit au moment de la signature du devis ou ultérieurement, sans que cela n'affecte la prestation.

En cas d'opposition du Client à la diffusion par le Studio, le Client s'interdit de publier ou rediffuser publiquement les mêmes photographies en dehors du cercle strictement privé et familial. Si le Client les publie malgré cette opposition, Studio Timeless retrouve le droit de les diffuser dans les mêmes conditions, nonobstant le refus antérieur. Toute publication publique par le Client doit comporter la mention « © Studio Timeless — Maison de la Photographie à Limoges » et, lorsque le support le permet, un lien ou une identification du compte officiel du Studio.

Le Client peut s'opposer à tout moment, par demande écrite adressée à contact@studiotimeless.fr, à la diffusion de ses photographies par le Studio. À réception, Studio Timeless cesse toute nouvelle diffusion et retire les photographies concernées des supports qu'il contrôle. Cette opposition n'affecte pas la clause de réciprocité prévue au présent article.

8. Contenus et droits fournis par le Client

Le Client garantit disposer des autorisations nécessaires pour les textes, logos, musiques, marques, documents, personnes et autres contenus qu'il remet à Studio Timeless pour la prestation. Il signale toute restriction de diffusion ou de confidentialité avant la réalisation. Il demeure responsable de l'exactitude des informations et autorisations relevant de lui.

9. Responsabilité et circonstances exceptionnelles

Chaque partie répond de ses obligations contractuelles dans les conditions prévues par le droit applicable. Une partie empêchée par un événement répondant aux critères légaux de force majeure en informe l'autre dès que possible et recherche avec elle une solution adaptée. Les conséquences sur la date, la prestation et les frais déjà engagés sont déterminées selon le devis, les circonstances et le droit applicable.

10. Données et confidentialité

Les données personnelles sont traitées pour la gestion de la relation professionnelle, la préparation et l'exécution de la commande, la facturation et le respect des obligations légales. Les modalités détaillées et les droits des personnes figurent dans la politique de confidentialité de Studio Timeless. Toute exigence de confidentialité ou de sécurité propre au Client doit être communiquée avant la commande et acceptée par écrit.

11. Droit applicable et différends

Les présentes conditions sont soumises au droit français. Les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, le différend relève des juridictions compétentes déterminées par les règles de droit applicables.